

Réformes des retraites : quels effets pour les assurés ?

01 février 2017



La DREES a publié en décembre 2016 une [étude](#) sur les réformes des retraites menées entre 2010 et 2015. Elle permet de faire le bilan social et financier de ces réformes. Quelles en sont les principales conclusions ?

Les réformes de 2010 et de 2014 ont mobilisé des leviers d'action différents pour le financement de l'assurance vieillesse. Elles ont par conséquent produit des effets distincts sur la durée et le montant de la retraite. On peut notamment analyser ces effets au regard de trois critères : la durée moyenne de la retraite, le montant de la pension moyenne et la pension moyenne cumulée sur le cycle de vie, qui synthétise les deux indicateurs précédents [1].

La "[loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites](#)" a modifié l'âge légal de départ en retraite et l'âge d'annulation de la décote pour les porter respectivement de 60 à 62 ans et de 65 à 67 ans. Ces nouvelles règles de liquidation du régime de base ont entraîné :

- une diminution de la durée moyenne de la retraite de 18 mois ;
- une augmentation du montant de la pension moyenne de 4,9 % ;
- une diminution de la pension moyenne cumulée sur le cycle de vie de

0,5 %.

La "[loi du 20 janvier 2014](#) **garantissant l'avenir et la justice du système de retraite**" allonge la durée de cotisation requise pour obtenir la retraite à taux plein d'un trimestre tous les trois ans pour atteindre 43 annuités (172 trimestres) en 2035 [2] et décale la date de revalorisation des pensions du 1er avril au 1er octobre. Cette réforme des règles applicables au régime de base a induit :

- une diminution de la durée moyenne de la retraite de 4 mois ;
- une diminution du montant de la pension moyenne de 1,1 % ;
- une diminution de la pension moyenne cumulée sur le cycle de vie de 2,4 %.

Néanmoins, les réformes de 2010 et 2014 n'ont pas les mêmes conséquences selon les publics concernés :

- entre les générations, les réformes touchent davantage les plus jeunes (génération 80) que les plus âgés (génération 50 plus proches de la retraite) ;
- entre les niveaux de revenus, les bas salaires sont plus affectés par les réformes : de l'ordre de - 6 % de pension moyenne cumulée sur le cycle de vie contre un effet de -3,5 % pour les hauts salaires ;
- entre les sexes, à long terme, les réformes ont tendance à rapprocher la retraite des femmes de celle des hommes.

L'analyse globale des mesures mises en oeuvre permet de déterminer les effets sociaux et financiers à long terme pour la branche vieillesse. La pension moyenne cumulée sur le cycle de vie varie ainsi de - 4,5 % suite aux deux réformes.

Dans l'absolu, la DREES estime que la pension moyenne cumulée sur le cycle de vie augmente de 23 % en euros constants entre la génération de 1950 et celle de 1980. Elle aurait augmenté de 27 % en l'absence de

réformes. Le système demeure dans son ensemble plus généreux pour les nouvelles générations.

Vous pouvez dès à présent [prévoir votre âge de départ en retraite](#) sur notre simulateur de l'atelier des finances publiques en fonction de votre année de naissance et de votre année de début de carrière.

[1] : Cet indicateur permet de mesurer l'impact des mesures à la fois sur la durée et le montant de la retraite. Il prend ainsi en compte les comportements des assurés face aux conséquences des réformes (retard du départ en retraite, perte de revenus).

[2] : Contre 164 (41 ans) à 166 trimestres (41 ans et demi) pour les personnes partant à la retraite aujourd'hui.

[Retour au sommaire](#)